Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1421

commune (s): Lyon

objet : Entretien et pose des équipements mécaniques, pneumatiques et de puissance électrique des

ouvrages des tunnels - Autorisation de signer le marché de prestations de service

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2002-0673 en date du 9juillet 2002, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 et 72-l-1er alinéa du code des marchés publics pour l'attribution des prestations d'entretien et de pose des équipements mécaniques, pneumatiques et de puissance électrique des ouvrages des tunnels.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres en séance du 6 juin 2003 a classé première l'offre de l'entreprise SNEF pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible deux fois une année et d'un montant annuel de 40 000 € TTC minimum et 160 000 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0673 en date du 9 juillet 2002 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 :

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 6 juin 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour l'entretien et la pose des équipements mécaniques, pneumatiques et de puissance électrique des ouvrages des tunnels et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise SNEF pour un montant annuel de 40 000 €TTC minimum et 160 000 €TTC maximum.

2 B-2003-1421

2° - Les dépenses à engager au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercice 2003, et à inscrire en 2004 et 2005.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,